

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Ludivine Mairé	Numéro de permis 2019507	Date d'inspection Le 24 novembre 2023	
Nom de l'établissement Garderie Les Chatounets		Numéro de téléphone (506) 204-8909	
Adresse 10 Massey Avenue Moncton NB E1A 3C6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Kyleigh Roy		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe l'exploitante lire un livre aux enfants, les jeux libres à l'intérieur, le dîner et la sieste.

L'inspectrice observe des interactions positives entre l'exploitante et les enfants tel que l'exploitante qui offre un câlin à un enfant qui avait glissé sur le plancher.

Le ratio est respecté lors de l'inspection.

original signé par

Kyleigh Roy

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 novembre 2023

Date

original signé par

Ludivine Mairé

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 novembre 2023

Date